



Commission économique pour l'Europe**Conférence des statisticiens européens****Soixante-sixième réunion plénière**

Genève, 18-20 juin 2018

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

**Résultats des examens approfondis réalisés par le Bureau
de la Conférence des statisticiens européens
en octobre 2017 et février 2018****Résultats de l'examen approfondi des lacunes en matière
de statistiques différenciées selon le sexe****Note du Mexique et du Secrétariat***Résumé*

Le présent document contient le document relatif à l'examen approfondi des lacunes en matière de statistiques différenciées selon le sexe, mené par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens. Il a été établi par le Mexique en 2017 puis modifié, pour tenir compte des observations formulées par le secrétariat de la CEE, par le Bureau de la Conférence pendant les débats qui ont eu lieu durant sa réunion à Erevan, les 10 et 11 octobre 2017, et par les participants à la réunion de travail de la CEE sur les statistiques différenciées selon le sexe qui s'est tenue à Belgrade, le 1^{er} décembre 2017.

La dernière partie du document présente un résumé des débats ainsi que les décisions sur les travaux de suivi qui ont été prises par le Bureau de la Conférence pendant sa réunion à Helsinki, les 14 et 15 février 2018.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Résumé du document relatif à l'examen approfondi.....	1–6	3
II. Document relatif à l'examen approfondi.....	7–97	3
A. Introduction	7–11	3
B. Domaine statistique visé	12–14	4
C. Aperçu des activités statistiques internationales dans le domaine considéré	15–92	5
1. Commission économique pour l'Europe	15–20	5
2. Division de statistique de l'ONU	21–31	6
3. ONU-Femmes	32–38	8
4. Organisation internationale du Travail	39–44	9
5. Eurostat	45–48	10
6. Organisation de coopération et de développement économiques	49–55	11
7. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	56–59	12
8. Fonds des Nations Unies pour la population	60–63	13
9. Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes	64–69	13
10. Banque mondiale.....	70–77	14
11. Fonds monétaire international	78–79	15
12. Fonds des Nations Unies pour l'enfance	80–85	15
13. Organisation mondiale de la Santé	86–88	16
14. Programme des Nations Unies pour le développement	89–90	17
15. Institut de statistique de l'UNESCO.....	91–92	17
D. Enjeux et difficultés	93–95	18
E. Conclusions	96	18
F. Recommandations.....	97	18
III. Débat et décisions du Bureau de la Conférence	98–100	19
A. Débat sur l'examen approfondi.....	98–99	19
B. Résultats et suivi	100	20
Annexe		
Classification par catégorie des indicateurs mondiaux concernant les ODD relatifs à l'objectif 5 (telles qu'en décembre 2017).....		21

I. Résumé du document relatif à l'examen approfondi

1. Les statistiques différenciées selon le sexe bénéficient d'un regain d'attention depuis une dizaine d'année. La dynamique créée par le Programme d'Action de Beijing, les objectifs du Millénaire pour le développement et la liste des principaux indicateurs de l'égalité des sexes, et les activités et projets menés dans le domaine des statistiques avec l'appui d'organisations internationales, de commissions et de conférences régionales des Nations Unies et de différents pays, ont fait progresser le développement des statistiques différenciées selon le sexe dans le monde entier, à tous les niveaux.
2. Aujourd'hui, les objectifs et les indicateurs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 donnent un nouvel élan aux statistiques et aux efforts faits pour avancer vers l'égalité des sexes. On observe un besoin accru d'informations détaillées et abondantes pour lutter contre les inégalités et faire en sorte que personne ne soit laissé de côté. Outre les mesures prévues dans le cadre de l'objectif 5, « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », il est nécessaire d'intégrer la problématique femmes-hommes dans les autres objectifs et indicateurs.
3. Le nouvel élan impulsé a déjà permis d'améliorer les infrastructures institutionnelles et méthodologiques ainsi que l'accès aux données, ce qui facilite les progrès dans le domaine des statistiques différenciées selon le sexe. Les problèmes théoriques et méthodologiques en suspens que posent les indicateurs de catégorie II et III ont été confiés aux organismes internationaux, selon les compétences de chacun, afin d'en accélérer le règlement ; dans la majorité des cas, ces organismes ont déjà intégré ces questions dans leurs activités. Parallèlement, les offices nationaux de statistique ont été chargés d'assurer la coordination de la production des statistiques, et des centres de liaison et des mécanismes pour le dialogue avec les utilisateurs ont été mis en place.
4. L'ensemble d'indicateurs définis dans le cadre de l'objectif 5 pose certaines difficultés. Dans le cas des enquêtes sur les budgets-temps et des enquêtes sur la violence à l'égard des femmes, même lorsqu'il existe déjà des normes méthodologiques, celles-ci doivent être mises à jour, et des paramètres favorisant la normalisation des statistiques et des indicateurs doivent être définis. Étant donné les progrès accomplis par les pays de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et les intérêts défendus par ces pays, il est pertinent de s'intéresser aux statistiques économiques tenant compte de la problématique femmes-hommes pour ce qui est de l'entrepreneuriat et de la prise de décisions au sein des ménages.
5. Il convient de renforcer les capacités de production et de promotion des connaissances. En outre, l'utilisation de statistiques différenciées selon le sexe est un domaine qui requiert une attention stratégique.
6. Il importe de souligner que la CEE a établi une *Road Map on Statistics for Sustainable Development Goals* (Feuille de route sur les statistiques pour les objectifs de développement durable) et que les statistiques différenciées selon le sexe et les indicateurs de l'égalité des sexes devraient donc être alignés sur ce cadre.

II. Document relatif à l'examen approfondi

A. Introduction

7. Avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes occupent une place de plus en plus importante dans les préoccupations politiques mondiales. La nécessité d'assurer le suivi de la mise en œuvre de l'objectif 5 relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles et d'intégrer largement et résolument les questions relatives à l'égalité des sexes dans l'ensemble du Programme 2030, génèrent une demande croissante de statistiques de qualité différenciées selon le sexe.

8. Dans ce contexte, le Bureau de la Conférence, à sa réunion de février 2017, a décidé que les statistiques différenciées selon le sexe devraient faire l'objet d'un examen approfondi. Le dernier examen approfondi sur cette question datant de 2007, il a estimé que le moment était venu de revenir sur le sujet pour évaluer les progrès accomplis en dix ans, identifier les lacunes et les points faibles persistants, et identifier les besoins qui se font jour sur les plans méthodologique et technique et en matière de renforcement des capacités.

9. Le Bureau de la Conférence procède régulièrement à des examens approfondis de certains domaines statistiques afin d'améliorer la coordination des activités statistiques dans la région de la CEE, de déceler les lacunes ou les chevauchements d'activité et d'aborder les problématiques nouvelles. Ces examens mettent l'accent sur les questions stratégiques et soulignent les préoccupations des offices de statistique, que celles-ci soient de nature technique ou qu'il s'agisse de questions de coordination. Le présent document fournit une base pour cet examen puisqu'il résume les activités statistiques internationales menées dans le domaine choisi, identifie les enjeux et les problèmes qui se posent, et formule des recommandations sur les mesures de suivi susceptibles d'être adoptées.

10. À sa réunion tenue à Genève, les 14 et 15 février 2017, le Bureau de la Conférence a décidé qu'un examen approfondi serait mené sur les statistiques différenciées selon le sexe. Le Mexique, par l'intermédiaire de son Institut national de statistique et de géographie, s'est porté volontaire pour élaborer le document relatif à cet examen. Celui-ci fournit une base pour l'examen puisqu'il résume les activités statistiques internationales menées dans le domaine choisi, identifie les enjeux et les problèmes qui se posent et formule des recommandations sur les mesures de suivi susceptibles d'être adoptées.

11. Le document relatif à l'examen approfondi a été élaboré par le Mexique qui a utilisé comme modèle le document intitulé *Gender statistics: progress being made by international organization* (Statistiques différenciées selon le sexe : progrès accomplis par les organisations internationales) rédigé par l'Italie et présenté à la réunion du Bureau de la Conférence qui s'est tenue les 18 et 19 octobre 2007, à Helsinki¹. Le secrétariat de la CEE a fourni un document d'appui contenant un commentaire supplémentaire. Des discussions sur le sujet ont eu lieu pendant la réunion du Bureau de la Conférence d'octobre 2017. Les résultats de ces discussions ont été présentés et examinés pendant la réunion de travail sur les statistiques différenciées selon le sexe qui s'est déroulée à Belgrade en décembre 2017.

B. Domaine statistique visé

12. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en septembre 2015 par des chefs d'État et des représentants de haut niveau, énonce une série d'objectifs destinés à lutter contre les inégalités et à ne laisser personne de côté. Le Programme 2030 comprend 17 objectifs de développement durable (ODD), 169 cibles associées et 232 indicateurs spécifiques. L'examen approfondi porte sur les 14 indicateurs relatifs à l'objectif 5, « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

13. Le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 nécessite un cadre solide d'indicateurs et de données statistiques pour mesurer les progrès accomplis, formuler des orientations et responsabiliser toutes les parties prenantes. Les indicateurs relatifs aux ODD devraient donc être ventilés chaque fois que nécessaire par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, et situation géographique ou en fonction d'autres critères, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle.

14. Le Programme 2030 constitue un défi majeur pour les offices nationaux de statistique et plus largement pour les systèmes statistiques nationaux, non seulement du fait des exigences induites par le grand nombre d'indicateurs, mais également parce que les indicateurs proposés posent des difficultés variables, tant sur le plan méthodologique que sur celui de la disponibilité des données nécessaires aux calculs. C'est la raison pour

¹ Disponible à l'adresse : <https://www.uncece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/bur/2007/mtg1/3.e.pdf>.

laquelle ils sont répartis en trois catégories, comme on le voit dans l'annexe qui détaille les indicateurs relatifs à l'objectif 5. L'élaboration de méthodes et/ou la conception d'instruments de collecte est confiée aux « entités responsables », qui sont des organismes internationaux auxquels des indicateurs précis ont été attribués.

C. Aperçu des activités statistiques internationales dans le domaine considéré

1. Commission économique pour l'Europe

15. La CEE jouit d'une réputation de chef de file dans le domaine des statistiques différenciées selon le sexe dans la région. En sa qualité de commission régionale représentant un grand nombre de pays reconnus au niveau mondial comme étant les plus avancés en matière d'égalité entre les sexes, la CEE a pu se pencher sur des thèmes nouveaux et actuels dans le domaine des statistiques différenciées selon le sexe. En étroite collaboration avec des donateurs et des organismes partenaires, le programme de statistiques différenciées selon le sexe de la CEE, qui réunit des experts sur le terrain pour des réunions de travail depuis 1985², a permis d'améliorer considérablement la mesure statistique des questions relatives à l'égalité des sexes ainsi que la production et la communication de statistiques différenciées selon le sexe qui servent à l'élaboration de politiques fondées sur des données d'observation.

16. Le rôle de la CEE en matière de statistiques différenciées selon le sexe consiste à assurer la coordination et le dialogue avec les coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes des offices nationaux de statistique, sous la direction du Groupe directeur des statistiques différenciées selon le sexe créé par le Bureau de la Conférence en 2005³. Grâce aux contacts directs et réguliers qu'elle entretient avec ces coordonnateurs, par exemple pendant les réunions de travail sur les statistiques différenciées selon le sexe qui se tiennent environ tous les dix-huit mois, et pendant les ateliers sous-régionaux, la CEE est en mesure d'identifier les besoins et les priorités des États membres et de prendre des mesures pour y répondre.

17. Dans le cadre de ses travaux sur les statistiques différenciées selon le sexe, la CEE s'intéresse à la méthodologie et au renforcement des capacités, assure la maintenance de sa base de données statistiques⁴ et organise des réunions de travail pour faciliter le partage de données d'expérience. Ces domaines de travail l'ont conduite à élaborer des matériels méthodologiques et pédagogiques, notamment :

- a) *Developing Gender Statistics: A Practical Tool* (Établissement de statistiques différenciées selon le sexe : un outil pratique)⁵ ;
- b) *Using Gender statistics: A Toolkit for Training Data Users*⁶ (Boîte à outils pour former les utilisateurs de statistiques différenciées selon le sexe) ;
- c) *Indicators of Gender Equality* (Les indicateurs de l'égalité des sexes)⁷,

² La première réunion CEE/ Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) sur les statistiques et les indicateurs relatifs au rôle et à la situation des femmes s'est tenue à Genève, du 11 au 14 mars 1985. De 2000 à 2016, la CEE a organisé des réunions de travail tous les deux ans. Depuis 2017, les réunions ont lieu tous les dix-huit mois.

³ Le Groupe directeur est actuellement présidé par la Serbie et composé de représentants de l'Australie, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Géorgie, de l'Italie, de la République de Moldova, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Suisse, du Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CIS-STAT), d'Eurostat, de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, du Centre de développement de l'OCDE et d'ONU-Femmes.

⁴ Disponible à l'adresse : www.unece.org/data.

⁵ Disponible à l'adresse : https://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/publications/Developing_Gender_Statistics.pdf.

⁶ Disponible à l'adresse : <https://www.unece.org/stats/gender/toolkit.html>.

⁷ Disponible à l'adresse : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/publications/2015/ECE_CES_37_WEB.pdf.

pour n'en citer que quelques-uns. Le dernier document, publié en 2015, s'inspire de la liste des principaux indicateurs de l'égalité des sexes au niveau mondial pour définir un ensemble restreint d'indicateurs de l'égalité des sexes régionaux permettant de décrire et de mesurer les inégalités entre femmes et hommes.

18. La CEE a publié le *Guide on Valuing Unpaid Household Service Work* (Guide sur l'évaluation des travaux domestiques non rémunérés)⁸ en décembre 2017 et coordonne actuellement l'Équipe spéciale chargée de mesurer le pouvoir et les dynamiques décisionnelles au sein des ménages, constituée en 2017, dont la mission consiste à établir un inventaire des indicateurs et des sources et à formuler des recommandations à l'intention des offices de statistique sur la mesure de la dimension sexospécifique du pouvoir et des dynamiques décisionnelles au sein des ménages.

19. La CEE a mené des activités de développement des capacités dans le cadre de plusieurs projets inscrits au Compte de l'ONU pour le développement et dirige actuellement la composante « statistiques différenciées selon le sexe » du projet sur les statistiques et les données qui est également financé par le Compte de l'ONU pour le développement. Les activités de développement des capacités et d'assistance technique menées par la CEE contribuent à assurer la production, la diffusion, la communication et l'utilisation d'indicateurs relatifs aux ODD tenant compte de la différence entre les femmes et les hommes et d'autres statistiques différenciées selon le sexe. La CEE a aidé les pays à élaborer et utiliser des enquêtes sur la violence à l'égard des femmes, l'entrepreneuriat féminin et les budgets-temps des femmes, entre autres sujets.

20. En tant que membre du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe, qui coordonne le Programme mondial de statistiques ventilées par sexe, ainsi que du Groupe directeur du Programme phare d'ONU-Femmes « Making Every Woman and Girl Count » (Donner sa chance à chaque femme et chaque fille), la CEE est bien placée pour comprendre et influencer les stratégies et les priorités dans le domaine des statistiques différenciées selon le sexe au niveau mondial.

2. Division de statistique de l'ONU⁹

21. La Division de statistique de l'ONU met en œuvre le Programme mondial de statistiques ventilées par sexe, comme le lui a demandé la Commission de statistique de l'ONU. Les principaux objectifs de cette Division dans le domaine des statistiques différenciées selon le sexe sont les suivants :

- a) Réviser les normes et les méthodes actuellement utilisées pour l'établissement des statistiques officielles ;
- b) Identifier des moyens d'intégrer la dimension femmes-hommes dans la collecte, la présentation et la diffusion des statistiques ;
- c) Établir et diffuser des statistiques différenciées selon le sexe, en présentant ces statistiques et les indicateurs qui leur sont associés dans des formats et sur des supports qui soient à la fois accessibles et compréhensibles pour les utilisateurs ;
- d) Fournir une assistance technique diversifiée sur les statistiques différenciées selon le sexe aux offices nationaux de statistique, aux programmes régionaux et aux organismes des Nations Unies. Il s'agit par exemple d'organiser des ateliers de formation et d'autres réunions aux niveaux interrégional, régional et national, et d'apporter une assistance technique directe aux pays, aux organismes et à d'autres institutions.

22. En outre, la Division de statistique de l'ONU a lancé un site Web consacré aux indicateurs relatifs aux ODD, qui constitue la plateforme de diffusion de ces indicateurs. Cette plateforme donne accès aux données et aux métadonnées de l'ensemble du système des Nations Unies, qui seront utilisées pour l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Elle contient des informations sur les travaux menés par le Groupe de haut niveau

⁸ Disponible à l'adresse : <https://www.unece.org/index.php?id=47511>.

⁹ <https://unstats.un.org/unsd/demographic/gender/default.htm>.

pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Il contient également des données et des métadonnées mondiales, la liste des indicateurs officiels relatifs aux ODD ainsi que la classification de ces indicateurs par catégorie à l'échelle mondiale.

a) *Faits et données concernant l'égalité des sexes (projet EDGE)*¹⁰

23. Le projet EDGE est une initiative conjointe de la Division de statistique de l'ONU et d'ONU-Femmes qui vise à accroître la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la production périodique de statistiques officielles en appui à l'élaboration de politiques fondées sur des données d'observation.

24. Le projet EDGE vise à intensifier les efforts déjà entrepris pour produire des indicateurs de l'égalité des sexes qui soient comparables à l'échelle mondiale en ce qui concerne la santé, l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat et le patrimoine. Il comprend trois volets :

a) Élaboration d'une plateforme interactive pour diffuser des données et des métadonnées sexospécifiques sur l'éducation, l'emploi et la santé, conformément à la liste des principaux indicateurs de l'égalité des sexes ;

b) Élaboration de directives méthodologiques sur la mesure du patrimoine et de l'entrepreneuriat tenant compte de la dimension femmes-hommes, qui ont été approuvées par la Commission de statistique de l'ONU en 2017 ;

c) Fourniture d'un appui technique aux pays pour mettre en œuvre les directives méthodologiques du projet EDGE.

25. Les activités menées dans le cadre du projet EDGE sont placées sous la houlette d'un comité directeur composé de membres du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe.

b) *Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe*¹¹

26. La Division de statistique sert de secrétariat au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe, l'organe de coordination et d'orientation du Programme mondial de statistiques ventilées par sexe. Ce Groupe d'experts est composé de représentants d'organismes des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, de statisticiens issus d'offices nationaux de statistique et d'autres partenaires, qui sont chargés d'orienter et de suivre les activités visant à promouvoir les statistiques différenciées selon le sexe. Il se réunit une fois par an et mène ses travaux dans le cadre de groupes consultatifs.

27. Le Groupe d'experts est également chargé d'orienter l'élaboration de manuels et de directives méthodologiques pour la production et l'utilisation de statistiques différenciées selon le sexe. Il a notamment supervisé l'élaboration des *Guidelines for Producing Statistics on Violence against Women* (Lignes directrices pour la production de statistiques sur la violence à l'égard des femmes)¹², publiées en 2014, et la *International Classification of Activities for Time Use Statistics* (Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps)¹³, publiée en 2016.

28. Le Groupe d'experts coordonne la liste des principaux indicateurs de l'égalité des sexes¹⁴ qui sert de guide pour la production – au niveau national – et la collecte – au niveau international – de statistiques différenciées selon le sexe. La liste des principaux indicateurs de l'égalité des sexes comprend 52 indicateurs quantitatifs et 11 indicateurs qualitatifs

¹⁰ <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/gender/index.cshhtml#IAEG-GS>.

¹¹ <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/gender/index.cshhtml#IAEG-GS>.

¹² https://unstats.un.org/unsd/gender/docs/guidelines_statistics_vaw.pdf.

¹³ <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/time-use/icatus-2016/>.

¹⁴ <https://genderstats.un.org/#/home>.

portant sur des questions pertinentes relatives à l'égalité des sexes et/ou à l'autonomisation des femmes dans cinq domaines :

- a) Structures économiques ;
- b) Participation aux activités productives et accès aux ressources ;
- c) Éducation, santé et services connexes ;
- d) Droits fondamentaux des femmes et des filles ;
- e) Participation à la vie publique et à la prise de décisions.

29. Les indicateurs sont classés en trois catégories répondant aux mêmes critères que les catégories définies pour les indicateurs relatifs aux ODD.

30. Les indicateurs de la liste ont été choisis aux fins d'assurer le suivi de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Fondés à l'origine sur les objectifs stratégiques du Programme d'Action de Beijing et sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les cibles qui leur sont associées, ils sont actuellement examinés par un groupe consultatif chargé d'évaluer leur cohérence avec les indicateurs de l'égalité des sexes relatifs aux ODD et de proposer des modifications si nécessaire. La question de leur classification fait également partie de l'examen. Par exemple, les indicateurs concernant les budgets-temps pourraient bientôt passer de la catégorie II à la catégorie I.

31. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe maintient à jour un site Web dédié au Programme mondial de statistiques ventilées par sexe¹⁵ qui constitue une plateforme permettant de faire connaître les nouveautés dans le domaine des statistiques différenciées selon le sexe et qui encourage la collaboration interinstitutions.

3. ONU-Femmes¹⁶

32. ONU-Femmes a été créée en juillet 2010 pour diriger et coordonner les activités des Nations Unies sur les questions relatives à l'égalité des sexes. L'entité s'appuie sur les importants travaux réalisés par quatre organismes précédemment distincts du système des Nations Unies qui mettaient l'accent exclusivement sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et qui ont fusionné pour créer ONU-Femmes, à savoir la Division de la promotion de la femme, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme, et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

33. ONU-Femmes œuvre en faveur de l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des filles, de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que partenaires et bénéficiaires dans les domaines du développement, des droits de l'homme, de l'action humanitaire et de la paix et de la sécurité.

a) Définition des indicateurs relatifs aux ODD

34. ONU-Femmes a été désignée entité responsable du suivi de plusieurs indicateurs de l'ODD 5, seule (indicateurs 5.c.1 et 5.5.1 b) ou en collaboration avec d'autres organismes (indicateurs 5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1 et 5.a.2)

35. ONU-Femmes travaille avec ses partenaires à l'élaboration de normes méthodologiques pour trois indicateurs relatifs aux ODD de catégorie III qui lui ont été attribués, à savoir :

- a) Indicateur 5.1.1 : Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de

¹⁵ <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/gender/index.cshtml#home>.

¹⁶ <http://eca.unwomen.org/en/digital-library/publications/2017/02/assessment-of-opportunities-for-un-women-to-support-the-development-of-gender-statistics-in-eca>.

non-discrimination fondée sur le sexe (avec le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale) ;

b) Indicateur 5.5.1 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales ;

c) Indicateur 5.c.1 : Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets).

36. Aux fins de l'élaboration de normes méthodologiques pour chacun de ces indicateurs, ONU-Femmes a défini les étapes suivantes : i) commander la rédaction d'un document de réflexion sur les concepts mesurés ; ii) organiser un atelier à l'échelle mondiale avec la participation d'experts techniques nationaux et internationaux ; iii) élaborer des lignes directrices et des instruments d'enquête ; iv) expérimenter des instruments de collecte des données ; v) mener des consultations mondiales et régionales en vue de collecter des informations en retour de différents pays et, à terme, de valider l'approche et les résultats ; et vi) présenter les résultats au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pour approbation et transfert dans la catégorie II.

37. En juillet 2017, les étapes i) à iv) étaient déjà achevées pour les trois indicateurs. Les consultations prévues dans le cadre de l'étape v) ont eu lieu entre août et octobre 2017 et, en novembre 2017, les résultats obtenus pour les trois indicateurs ont été présentés au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (étape vi). Celui-ci a décidé de reclasser les indicateurs 5.5.1 b (proportion de sièges occupés par des femmes dans les administrations locales) et 5.c.1 dans la catégorie II. Par conséquent, ONU-Femmes s'efforce, avec ses partenaires, de fournir un appui technique aux pays, notamment à travers des notes techniques et des jeux de matériel pédagogique destinés à faciliter l'élaboration de ces indicateurs.

b) *Programme phare d'ONU-Femmes*

38. Pour répondre aux défis que représente le suivi efficace des ODD dans le cadre d'une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes et profiter de la dynamique actuelle et de l'appui dont bénéficient les ODD et les statistiques différenciées selon le sexe, ONU-Femmes a élaboré un Programme phare intitulé « Making Every Woman and Girl Count » (Donner sa chance à chaque femme et chaque fille)¹⁷. L'objectif de ce programme est de susciter des changements radicaux dans la production, la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données et de statistiques de qualité sur des aspects clés de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Ce projet a débuté en 2016 et doit se poursuivre jusqu'en 2020.

4. Organisation internationale du Travail

39. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a placé la promotion du travail décent pour les femmes et les hommes au cœur de sa mission. Pour atteindre cet objectif, elle s'appuie sur sa politique de 1999 en matière d'égalité entre hommes et femmes et d'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes ainsi que sur son « Plan d'action pour l'égalité entre hommes et femmes 2016-17 »¹⁸ qui vise à donner corps à cette politique globale.

40. L'OIT coordonne un portefeuille de projets de coopération au service du développement qui vient à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les objectifs stratégiques de son programme pour un travail décent.

¹⁷ <http://www.unwomen.org/en/how-we-work/flagship-programmes/making-every-woman-and-girl-count>.

¹⁸ Disponible à l'adresse : http://www.ilo.org/gender/Informationresources/WCMS_537314/lang--fr/index.htm.

41. L'importance que revêt l'intégration de la dimension femmes-hommes dans les statistiques relatives au travail et aux conditions de travail a été reconnue et formalisée en 2003 dans la « Liste de bonnes pratiques en matière d'intégration de la dimension de genre dans les statistiques du travail »¹⁹, adoptée par la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail. Quinze ans plus tard, cette liste reste un instrument normatif succinct et pertinent pour orienter la collecte de données et la diffusion de statistiques différenciées selon le sexe.

42. En 2019, l'OIT célébrera son centième anniversaire. Avec le lancement de l'Initiative du centenaire sur les femmes au travail, l'Organisation a renouvelé son engagement à promouvoir l'égalité des sexes et sa volonté de définir des mesures qui donneront un nouvel élan aux travaux menés dans ce domaine²⁰. Cette initiative porte principalement sur la discrimination, le salaire, les soins dans le milieu de vie, la violence et le harcèlement. Elle comprend de nombreuses activités en lien avec les statistiques différenciées selon le sexe. Parmi elles figure notamment la publication intitulée *Les femmes au travail, tendances 2016*, qui présente et analyse des statistiques ventilées par sexe sur la participation au marché du travail, l'emploi et le chômage, le travail rémunéré et non rémunéré, la ségrégation sectorielle et les différences de salaires entre les hommes et les femmes, la protection sociale et la situation dans la profession²¹.

43. La Coalition internationale pour l'égalité de rémunération (EPIC), pilotée par l'OIT, ONU-Femmes et l'OCDE, est un partenariat multipartite mis en place pour faciliter la réalisation de la cible 8.5 des objectifs de développement durable, relative à l'égalité de rémunération entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale. Cette coalition a pour objectif d'étendre la portée et les effets des partenariats en offrant un cadre dans lequel les initiatives et les organisations existantes peuvent nouer des contacts et se renforcer mutuellement²². Parmi ses principaux indicateurs de réussite figure notamment la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, un objectif dont la réalisation nécessite de disposer de données ventilées par sexe.

44. Il convient de souligner l'importance de la résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre, adoptée par la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail, en 2013²³, qui a élargi la définition du travail en y intégrant le travail domestique et les soins dans le milieu de vie non rémunérés, et a introduit la notion de temps de travail total. Cette résolution constitue déjà un instrument très utile pour promouvoir la production de statistiques faisant apparaître les travaux domestiques non rémunérés.

5. Eurostat²⁴

45. Une infographie intitulée *Women in the EU (Les femmes dans l'UE 2018)*²⁵, réalisée par Eurostat en 2017, présente quelques-uns des grands domaines faisant l'objet de statistiques ventilées par sexe établies par l'office statistique de l'Union européenne pour les États membres de l'UE. L'ensemble de données sur l'égalité des sexes publié par Eurostat est l'un des deux principaux ensembles de données relatives à l'égalité (l'autre étant axé sur le vieillissement). Ces ensembles de données : a) montrent la situation des femmes et des hommes dans des domaines tels que l'éducation, le marché du travail, la rémunération et l'inclusion sociale, les soins aux enfants, la santé et la société de l'information ; b) présentent une sélection de données d'Eurostat ventilées par sexe et

¹⁹ Disponible à l'adresse : http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/standards-and-guidelines/guidelines-adopted-by-international-conferences-of-labour-statisticians/WCMS_087633/lang--fr/index.htm.

²⁰ http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/history/centenary/WCMS_502358/lang--fr/index.htm.

²¹ Disponible à l'adresse : http://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_483203/lang--fr/index.htm.

²² <http://www.ilo.org/global/topics/equality-and-discrimination/epic/lang--fr/index.htm>.

²³ http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/standards-and-guidelines/resolutions-adopted-by-international-conferences-of-labour-statisticians/WCMS_233215/lang--fr/index.htm.

²⁴ http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Gender_statistics.

²⁵ Disponible à l'adresse : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/images/e/e4/Women_in_the_EU_2017.jpg.

fournissent un lien vers d'autres statistiques ; et c) ont été choisis à partir de documents directifs de l'Union européenne, tels que la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2010-2015), la charte des femmes (2010) et la Feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2006-2010).

46. La publication électronique « La vie des femmes et des hommes en Europe : un portrait statistique »²⁶, rédigée en 2017 par Eurostat en collaboration avec des offices nationaux de statistique, utilise des outils interactifs et des graphiques pour faire ressortir les similitudes et les différences dans le vécu des femmes et des hommes dans les pays de l'Union. Elle constitue un exemple de recours à des techniques de communication efficaces permettant au grand public d'accéder à des statistiques différenciées selon le sexe pertinentes et compréhensibles.

47. La publication *Sustainable Development in the European Union: Monitoring report on progress towards the SDGs in an EU context* (Développement durable dans l'Union européenne : rapport de suivi sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODD dans le contexte de l'UE)²⁷ est la première édition d'une série de rapports de suivi qui seront élaborés à intervalles réguliers en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des ODD. Dans le cadre de cette publication, le suivi de l'objectif 5 met l'accent sur plusieurs sous-thèmes, à savoir la violence sexiste, l'éducation, l'emploi et les postes de direction.

48. Les travaux actuellement menés par les équipes spéciales d'Eurostat sur les outils et les sources innovants susceptibles de faciliter les enquêtes sur le budget des ménages et les enquêtes sur les budgets-temps sont une réponse aux appels invitant à améliorer la couverture et la comparabilité des données, à trouver des moyens d'accroître l'efficacité de la collecte des données et à utiliser les technologies en constante évolution afin de réduire la charge de travail à la fois pour les répondants et pour les offices de statistique. Les résultats obtenus par ces équipes spéciales devraient permettre d'améliorer la disponibilité des statistiques différenciées selon le sexe.

6. Organisation de coopération et de développement économiques

49. L'Initiative pour la parité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)²⁸ examine les obstacles à l'égalité des sexes dans l'éducation, l'emploi et l'entrepreneuriat. Elle analyse les progrès réalisés par les gouvernements dans la promotion de l'égalité des sexes et propose des bonnes pratiques fondées sur des outils et des données analytiques.

50. La Recommandation de 2015 du Conseil de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes dans la vie publique²⁹ appelle au renforcement systématique de la base de connaissances sur l'égalité des sexes par l'amélioration de la collecte, de la diffusion et de la coordination des données.

51. Le portail de données de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes³⁰ offre une sélection d'indicateurs mettant en lumière les inégalités entre les sexes dans l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat, la gouvernance, la santé et le développement. Les données couvrent les pays membres de l'OCDE ainsi que les pays partenaires suivants : Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde et Indonésie.

52. Dans son rapport de 2017 intitulé *Atteindre l'égalité femmes-hommes. Un combat difficile*³¹, l'OCDE présente des indicateurs statistiques illustrant les écarts entre les sexes dans l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat, la migration, la vie publique, le travail non rémunéré et la violence à l'égard des femmes, et met en avant les récentes initiatives

²⁶ Disponible à l'adresse : <https://insee.fr/fr/outil-interactif/3142332/index.html>.

²⁷ Disponible à l'adresse : <http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-statistical-books/-/KS-04-17-780>.

²⁸ <http://www.oecd.org/fr/parite/ressources/>.

²⁹ Disponible à l'adresse : <http://www.oecd.org/fr/gov/recommandation-de-2015-du-conseil-de-l-ocde-sur-l-egalite-hommes-femmes-dans-la-vie-publique-9789264252875-fr.htm>.

³⁰ <http://www.oecd.org/fr/parite/donnees/>.

³¹ Disponible à l'adresse : <http://www.oecd.org/fr/publications/atteindre-l-egalite-femmes-hommes-9789264203426-fr.htm>.

relatives aux politiques de « bonnes pratiques » telles que les mesures sur la transparence des salaires pour réduire les écarts salariaux entre femmes et hommes, ainsi que les mesures prises pour inciter les pères à prendre un congé parental.

53. L'OCDE collabore avec ONU-Femmes et la Banque mondiale dans le cadre du suivi de l'indicateur 5.1.1 (Élimination de toutes les formes de discrimination) et réalise des études en vue d'harmoniser les données sur la violence à l'égard des femmes à l'intention des pays membres.

54. Le Centre de développement de l'OCDE mesure l'indice Institutions sociales et Égalité homme-femme (indice ISE). Cet indice porte sur cinq éléments caractérisant les institutions sociales discriminatoires qui touchent les principaux domaines socioéconomiques ayant une incidence sur la vie des femmes :

- a) Code de la famille discriminatoire ;
- b) Intégrité physique restreinte ;
- c) Préférence pour les fils ;
- d) Ressources et droits limités ;
- e) Libertés civiles restreintes.

55. Fort de 160 profils nationaux, d'une classification des pays et d'une base de données unique, l'indice ISE constitue une base de connaissances solide pour lutter plus efficacement contre les institutions sociales discriminatoires qui freinent les progrès dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

7. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

56. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont au cœur de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour éliminer la faim et la pauvreté. La FAO a été désignée entité responsable de 21 indicateurs relatifs aux ODD, définis pour les objectifs 2, 5, 6, 12, 14 et 15, et entité contributrice pour six autres indicateurs. Plus spécifiquement, en ce qui concerne l'objectif 5, la FAO est responsable des indicateurs 5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; 5.a.1 b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit ; et 5.a.2 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres³².

57. La méthodologie utilisée pour l'indicateur 5.a.1 est fondée sur les directives méthodologiques de l'ONU pour la production de statistiques sur le patrimoine intégrant une dimension femmes-hommes, qui ont été établies dans le cadre du projet EDGE. La FAO collabore avec des organismes partenaires, en particulier les entités responsables de l'indicateur 1.4.2 qui concerne la sécurité des droits fonciers, en vue d'harmoniser la méthodologie utilisée pour ces deux indicateurs et de mettre au point un module d'enquête qui permettrait de collecter des données pour ces deux indicateurs, aux fins de leur intégration éventuelle dans des enquêtes menées au niveau international.

58. Le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale a mis au point, en 2016, une *Agri-Gender Statistics Toolkit* (Boîte à outils pour les statistiques agricoles différenciées selon le sexe)³³ qui aide à produire et utiliser des données agricoles ventilées par sexe. À cette fin, il a notamment mis en place un cadre de statistiques agricoles ventilées par sexe au Tadjikistan, au Kirghizistan et en Turquie. La boîte à outils définit une méthode unifiée d'analyse socioéconomique et sexospécifique pour orienter la collecte et l'analyse de données agricoles tenant compte de la différence entre les sexes. Parmi ses principaux éléments figure un ensemble d'indicateurs clefs d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'agriculture.

³² www.fao.org/sustainable-development-goals/fr/.

³³ Disponible à l'adresse : <http://www.fao.org/3/a-i5769e.pdf>.

59. La FAO fournit une assistance technique aux pays pour la collecte et l'utilisation de statistiques agricoles tenant compte de la différence entre les sexes. Par exemple, elle a appuyé le recensement agricole réalisé au Tadjikistan et en Géorgie et a aidé le Kazakhstan à analyser des enquêtes sur les budgets-temps.

8. Fonds des Nations Unies pour la population³⁴

60. Depuis plus de trente ans, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) défend la cause des femmes et des filles, en appelant à des réformes juridiques et politiques et à la collecte de données tenant compte de la différence entre les sexes, et en appuyant les initiatives visant à améliorer la santé des femmes et à multiplier les choix qui s'offrent à elles dans leur vie. Le FNUAP est l'une des principales institutions des Nations Unies qui s'emploie à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

61. Le FNUAP collabore avec des gouvernements, des partenaires et d'autres organismes des Nations Unies pour entreprendre directement des efforts en vue de la réalisation d'un grand nombre des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 3 concernant la santé, l'objectif 4 qui porte sur l'éducation et l'objectif 5 qui concerne l'égalité des sexes. Il soutient les politiques et les programmes qui s'attachent à promouvoir l'égalité des sexes à tous les niveaux ; il collabore avec des partenaires du monde entier pour éliminer les mariages d'enfants ; et il s'efforce, en étroite collaboration avec des partenaires, dont des hommes et des garçons, de lutter contre la violence sexiste³⁵.

62. Le FNUAP a été désigné entité responsable ou partenaire des indicateurs concernant la violence à l'égard des femmes et des filles, les mariages précoces et les mariages d'enfants, les mutilations génitales féminines, la prise de décisions éclairées en matière de santé sexuelle et procréative, et les textes législatifs et réglementaires garantissant l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et à une éducation dans ce domaine. Pour ces deux derniers thèmes en particulier (indicateurs 5.6.1 et 5.6.2), le FNUAP dirige actuellement l'élaboration d'une méthodologie et de normes, et pilote la collecte de données pour produire les indicateurs.

63. Dans la région de l'Europe orientale et de l'Asie centrale, dans le cadre des travaux qu'il mène concernant les statistiques différenciées selon le sexe, le FNUAP aide le Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CIS-STAT) à publier des informations sur les femmes et les hommes en Turquie et dans les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI), à partir de données nationales ; appuie les initiatives de la CEE sur les statistiques différenciées selon le sexe ; participe à l'élaboration de directives ; et aide les pays à réaliser l'Enquête sur la situation des hommes et des femmes au fil des générations.

9. Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes³⁶

64. L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) est un organisme autonome de l'Union européenne qui a été créé pour consolider et renforcer la promotion de l'égalité des sexes, et notamment pour intégrer une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans toutes les politiques européennes et dans les politiques nationales qui en découlent, pour lutter contre la discrimination fondée sur le sexe, et pour sensibiliser les citoyens de l'UE à la question de l'égalité des sexes.

65. L'EIGE a notamment pour objectif stratégique de mettre à la disposition des responsables politiques et des autres parties prenantes clefs qui œuvrent en faveur de l'égalité des sexes, des études et des données de haute qualité afin de leur permettre de prendre des décisions fondées sur des données d'observation et une meilleure connaissance de la situation.

66. L'Institut européen pour l'égalité des sexes joue un rôle de premier plan dans l'élaboration des statistiques différenciées selon le sexe dans la région. Il axe ses activités

³⁴ <http://www.unfpa.org/fr/égalité-des-sexes>.

³⁵ <http://www.unfpa.org/fr/sdg>.

³⁶ <http://eige.europa.eu/>.

sur la collecte, l'harmonisation, l'analyse et l'utilisation de statistiques différenciées selon le sexe par l'intermédiaire de l'indice européen d'égalité des sexes (un indicateur composite qui mesure les disparités entre femmes et hommes) et de la base de données européenne de statistiques ventilées par sexe (un outil utile qui peut être utilisé pour rechercher des informations fiables, comparables et actualisées sur l'égalité entre femmes et hommes).

67. L'EIGE a créé EuroGender³⁷, une plateforme d'échange d'informations pour la coopération et la consultation en ligne qui permet à des équipes virtuelles, de collaborer, de partager des connaissances et de contribuer à faire progresser l'égalité des sexes. Cette plateforme fait également la promotion des manifestations en faveur de l'égalité des sexes et encourage l'interaction avec des spécialistes et des organisations non gouvernementales, entre autres.

68. L'EIGE élabore des directives sur la qualité des données dans la production de statistiques ventilées par sexe. Il a mis au point ses propres bonnes pratiques qui comprennent un ensemble de critères de base pour recenser les pratiques présentant un certain potentiel et applique la même méthode pour le recensement et la diffusion des bonnes pratiques dans tous les domaines choisis. L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités des États membres à mettre en œuvre de manière effective des stratégies d'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité femmes-hommes et des politiques en matière d'égalité entre les sexes³⁸.

69. L'EIGE œuvre pour une Europe libérée de la violence sexiste et donne accès à des données et à des informations concernant les statistiques existantes sur la violence à l'égard des femmes, dans le but d'aider les institutions et les experts qui ont à cœur de prévenir et combattre la violence sexiste au sein de l'Union européenne et au-delà.

10. Banque mondiale

70. La Banque mondiale contribue depuis longtemps à la production de statistiques différenciées selon le sexe. Elle a collaboré par le passé avec la CEE dans le cadre d'un projet visant à intégrer l'égalité des sexes dans les systèmes statistiques nationaux. Les deux partenaires avaient alors élaboré des vidéos de formation, organisé des ateliers de formation et publié, en 2010, un manuel intitulé *Developing Gender Statistics: a Practical Tool* (Établissement de statistiques différenciées selon le sexe : un outil pratique).

71. En 2016, le Groupe de la Banque mondiale a lancé une nouvelle stratégie pour le genre et l'égalité des sexes, qui a mis l'accent sur la nécessité d'augmenter le volume et la qualité des données différenciées selon le sexe. Plusieurs des initiatives qu'elle mène dans ce contexte appuient les efforts visant à combler les lacunes observées en la matière.

72. La Banque mondiale travaille en collaboration avec ONU-Femmes et la Division de statistique de l'ONU dans le cadre du projet EDGE. À cet égard, elle s'intéresse à des approches fondées sur les données pour suivre les disparités qui existent entre les hommes et les femmes en matière de patrimoine et pour aider les pays à appliquer la méthodologie mise au point par le projet EDGE à de nouvelles enquêtes.

73. En collaboration avec ONU-Femmes, la Banque mondiale examine actuellement la possibilité d'assurer conjointement le suivi de l'indicateur 5.1.1 (Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe).

74. En 2016, elle a lancé un projet intitulé « Les femmes, l'entreprise et le droit » qui recueille des données sur les textes législatifs et réglementaires faisant obstacle à l'entrepreneuriat, à l'emploi des femmes et à la participation de celles-ci à la vie économique.

75. La Banque mondiale produit et diffuse un volume important de données. Elle a conçu un projet pour aider l'Arménie à mettre en œuvre l'Étude de la mesure des niveaux de vie de 2017 et un autre projet destiné à appuyer la première enquête EU-SILC

³⁷ <http://eurogender.eige.europa.eu/>.

³⁸ <http://eige.europa.eu/gender-statistics/dgs>.

(Statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie) au Kosovo. Elle a également développé un projet visant à promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur des données d'observation au Kosovo dans des domaines clés tels que l'emploi informel, la pauvreté, l'inclusion sociale, la santé et la protection sociale, ainsi que le dialogue entre les utilisateurs et les organismes qui produisent des données.

76. La base de données sur l'accès aux services financiers (Global Findex) – base de données la plus complète du monde sur l'inclusion financière – fournit des données détaillées sur les habitudes des particuliers en matière d'épargne, de crédit, de modes de paiement, et de gestion des risques. En collaboration avec Global Banking Alliance for Women et ONU-Femmes, la Banque mondiale met au point des mécanismes pour permettre aux banques centrales de communiquer des données ventilées par sexe sur les actifs financiers.

77. Le portail de données sur l'égalité des sexes permet aux utilisateurs d'accéder à des séries de données chronologiques ventilées par sexe, de rechercher des indicateurs, de créer des demandes ou de télécharger tous les indicateurs relatifs à l'égalité des sexes ; d'analyser les tableaux de bord de pays et les tableaux de bord thématiques sur les indicateurs de l'égalité des sexes ; d'obtenir des outils pour la visualisation et l'analyse des données ; de rechercher les enquêtes sur les ménages et les recensements par thème dans le catalogue des enquêtes ; de connaître la disponibilité des données ventilées par sexe dans un domaine précis et de s'informer sur les efforts faits par le Groupe de la Banque mondiale pour combler les lacunes en la matière ; d'étudier en détail les directives, les manuels et les supports pédagogiques ; de télécharger les publications sur les statistiques différenciées selon le sexe ; et de consulter les données et les ressources de la Banque mondiale et d'autres organismes³⁹.

11. Fonds monétaire international⁴⁰

78. Le Fonds monétaire international (FMI) considère que l'autonomisation des femmes est indispensable à la croissance économique et à la prospérité et, à ce titre, s'emploie résolument à promouvoir l'égalité entre les sexes. L'analyse, les choix de politique et l'élaboration des programmes – sur des sujets aussi divers que la participation de la main-d'œuvre féminine, l'inclusion financière, l'allocation de ressources budgétaires aux activités favorisant l'égalité des sexes, les répercussions économiques des lois discriminatoires, et la stabilité des banques qui respectent une représentation équilibrée des sexes au sein de leur direction – nécessitent des statistiques différenciées selon le sexe. Une enquête pilote de 2015 sur l'accès au financement, par exemple, a souligné que la ventilation des données par sexe était nécessaire pour permettre de procéder à des analyses tenant compte des disparités entre les sexes⁴¹.

79. L'outil de cartographie (DataMapper)⁴² du FMI utilise deux ensembles de données relatives à l'égalité des sexes : les données sur l'allocation de ressources budgétaires aux activités favorisant l'égalité des sexes, d'une part, et les Indices de l'égalité des sexes, d'autre part. Ces données permettent aux utilisateurs d'établir la cartographie des initiatives nationales relatives à l'allocation de ressources budgétaires aux activités favorisant l'égalité des sexes et des indices composites multidimensionnels de l'égalité des sexes.

12. Fonds des Nations Unies pour l'enfance⁴³

80. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a pour mission de promouvoir la protection des droits de l'enfant, de contribuer à la satisfaction des besoins élémentaires de l'enfant et de favoriser l'épanouissement de celui-ci. À travers la mise en œuvre de ses programmes par pays, l'UNICEF s'efforce de promouvoir l'égalité des droits

³⁹ <https://data.worldbank.org/data-catalog/gender-statistics>.

⁴⁰ <http://www.imf.org/external/themes/gender/>.

⁴¹ Voir « Gender Note » on <http://data.imf.org/?sk=E5DCAB7E-A5CA-4892-A6EA-598B5463A34C&sId=1460040555909>.

⁴² Disponible à l'adresse : <http://www.imf.org/external/datamapper/datasets/GD>.

⁴³ https://www.unicef.org/gender/gender_57317.html.

des filles et des femmes et d'appuyer la pleine participation de celles-ci au développement social, politique et économique de leurs communautés.

81. L'UNICEF place les principes des droits de l'homme que sont l'égalité et la non-discrimination au cœur des considérations relatives à l'égalité des sexes. Il est convaincu que la discrimination fondée sur le sexe est l'une des formes de discrimination dont les enfants sont le plus souvent victimes. L'UNICEF plaide pour l'égalité de résultats pour les filles et les garçons, et ses politiques, ses programmes, ses partenariats et ses efforts de promotion visent à contribuer à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des ODD par une action axée sur les résultats, efficace, novatrice et bien coordonnée qui assure la protection, la survie et le développement des filles et des garçons, dans des conditions d'égalité. Le Fonds s'attache à faire participer les garçons et les hommes à la transformation des relations entre les sexes en vue de construire des sociétés plus respectueuses de l'égalité femmes-hommes. Il s'emploie également à intégrer l'égalité des sexes dans tous les aspects de ses travaux, en se fondant principalement sur la Convention relative aux droits de l'enfant, mais il s'appuie également sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui est l'autre fondement important de son mandat et de sa mission.

82. Dans le cadre de ses activités de promotion des statistiques différenciées selon le sexe, l'UNICEF apporte son soutien à la réalisation de l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS), un programme international d'enquêtes sur le niveau de vie des ménages qui produit, analyse et diffuse les données nécessaires au suivi du bien-être des enfants, des femmes et des ménages, en donnant la priorité à des sujets tels que la santé, l'éducation, la protection de l'enfance, l'eau et l'assainissement, les droits et la protection.

83. La détermination de l'UNICEF à promouvoir des statistiques différenciées selon le sexe se reflète dans la publication, en 2016, de sa brochure *Harnessing the Power of Data for Girls: Taking stock and looking ahead to 2030* (Exploiter le potentiel des données pour les filles : bilan et perspectives pour 2030)⁴⁴. Cette brochure explique l'importance que revêtent les statistiques différenciées selon le sexe notamment pour la réalisation des ODD ; donne un aperçu de la disponibilité des données ; et pointe certaines lacunes dans la qualité des données et les méthodes de collecte des données, ainsi que dans certaines normes et notions en matière de mesure. Elle souligne en particulier la nécessité de mener des travaux méthodologiques sur le travail des enfants, la gestion de l'hygiène menstruelle et la santé mentale.

84. L'UNICEF est responsable seul ou conjointement avec d'autres entités des indicateurs relatifs aux ODD portant sur la violence à l'égard des femmes et des filles, des mariages d'enfants et des mutilations génitales féminines. Il assure également la direction technique de projets et/ou participe à des activités de développement des capacités en lien avec les indicateurs sur la mortalité, par sexe, des enfants de moins de 5 ans, s'intéresse aux établissements d'enseignement et à la gestion de l'hygiène menstruelle, ainsi qu'au problème de la corvée d'eau qui incombe la plupart du temps aux filles et aux femmes.

85. Le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe et l'Asie centrale abrite également le Programme TransMonEE (Transformative Monitoring for Enhanced Equity – Programme de suivi de la transition en Europe orientale) et sa base de données⁴⁵, qui rassemble et diffuse des données provenant des offices nationaux de statistique, dont certaines sont ventilées par sexe et/ou portent sur les inégalités femmes-hommes.

13. Organisation mondiale de la Santé⁴⁶

86. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) traite la question de l'égalité femmes-hommes de manière transversale dans tous ses programmes et activités. Sa politique en matière de genre vise la promotion de l'équité entre les sexes dans le domaine de la santé, et sa *Stratégie pour l'intégration de l'analyse des spécificités de*

⁴⁴ Disponible à l'adresse : <https://www.unicef.org/gender/files/Harnessing-the-Power-of-Data-for-Girls-Brochure-2016-1-1.pdf>.

⁴⁵ <http://transmonee.org/>.

⁴⁶ <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs403/fr/>.

*chaque sexe et d'une démarche soucieuse d'équité entre hommes et femmes dans les activités de l'OMS*⁴⁷ définit pour ce faire des mesures stratégiques consistant notamment à « encourager l'utilisation de données ventilées par sexe et l'analyse des spécificités hommes-femmes ».

87. L'OMS a été désignée entité responsable ou contributrice pour les indicateurs des ODD relatifs à la violence contre les femmes, aux mariages précoces et aux mariages d'enfants, ainsi qu'aux mutilations génitales féminines. Un groupe interinstitutions examine actuellement diverses questions relatives à la mesure de la violence d'un partenaire intime, y compris pour ce qui est de la disponibilité et de la qualité des données, à la définition et à la mesure de la violence psychologique, et à la mesure de la violence à l'égard des femmes âgées.

88. Dans la Région européenne de l'OMS, les activités récentes en matière de statistiques différenciées selon le sexe ont été les suivantes : élaboration d'un ensemble d'indicateurs de suivi du Plan d'action pour la santé sexuelle et reproductive ; contribution à l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs généraux sur le genre et la santé ; élaboration d'un rapport sur la santé et le bien-être des femmes à l'appui de la Stratégie pour la santé et le bien-être de la femme dans la Région européenne de l'OMS adoptée par le Comité régional ; élaboration d'un cadre de suivi de la stratégie pour la santé et le bien-être de la femme dans les contextes suivants : ODD, Santé 2020 et Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent.

14. Programme des Nations Unies pour le développement

89. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est l'organisme chef de file des Nations Unies dans le domaine du développement. La promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont au cœur de son mandat et font partie intégrante de son approche du développement. Il œuvre notamment à la promotion de l'égalité des droits pour les femmes et les filles, lutte contre les pratiques discriminatoires et remet en cause les rôles et les stéréotypes qui fondent les inégalités et l'exclusion⁴⁸. Le PNUD agit en collaboration avec des partenaires du système des Nations Unies et au-delà pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes, en accordant une attention particulière aux femmes et aux filles qui subissent des discriminations multiples en raison de l'appartenance ethnique, du handicap, du statut migratoire ou du statut d'autochtone.

90. Le PNUD participe activement aux processus de coopération internationale visant à améliorer la qualité des données utilisées pour produire des statistiques sur le développement, y compris des statistiques différenciées selon le sexe, puisqu'il s'appuie sur des données de haute qualité pour calculer son indice phare, l'Indice de développement humain, ainsi que l'Indice d'inégalité de genre⁴⁹.

15. Institut de statistique de l'UNESCO

91. L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) est la source principale et l'entité officiellement responsable pour les indicateurs des ODD relatifs à l'éducation et à l'alphabétisation. Les statistiques de l'ISU, ventilées par sexe et tenant compte des différences entre les femmes et les hommes, aident les pays à mesurer et à traiter les écarts entre les sexes dans le domaine de l'éducation. L'ISU produit des indices de parité et élabore de nouveaux indicateurs pour mieux faire apparaître l'équité de traitement des filles et des garçons et leur inclusion. Les données de l'ISU montrent les trajectoires éducatives des filles et des garçons de l'éducation préscolaire à l'enseignement supérieur, grâce à des indicateurs sur l'entrée dans l'éducation, la participation, la progression, l'achèvement et les résultats, par exemple.

⁴⁷ Disponible à l'adresse : <http://www.who.int/gender-equity-rights/knowledge/9789241597708/en/>.

⁴⁸ <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/ourwork/gender-equality/overview.html>.

⁴⁹ <http://hdr.undp.org/en/content/gender-inequality-index-gii>.

92. L'Atlas de l'UNESCO pour l'Éducation 2030⁵⁰ et l'Atlas des inégalités entre les sexes dans l'éducation⁵¹ font partie d'un ensemble d'outils interactifs qui fournissent un large éventail de données ventilées par sexe et de visualisations, dont des cartes et des graphiques, ainsi que des renseignements de base détaillés.

D. Enjeux et difficultés

93. Pour améliorer les données disponibles concernant les indicateurs de l'objectif de développement durable 5, il faudra se concentrer avant tout sur :

- a) Les budget-temps et le travail non rémunéré ;
- b) La violence à l'égard des femmes.

94. D'autres sujets devront être approfondis pour mieux prendre en compte la perspective de genre dans les statistiques :

- a) Les statistiques économiques tenant compte de la problématique femmes-hommes ;
- b) La prise de décisions au sein du ménage.

95. Il apparaît nécessaire d'évaluer la pertinence des ventilations proposées pour les indicateurs des ODD, puisqu'en règle générale, les informations actuellement disponibles vont rarement au-delà des données nationales totales.

E. Conclusions

96. Les activités en matière de statistiques différenciées selon le sexe de la plupart des institutions, organisations et instances mentionnées plus haut portent sur les sujets suivants :

- a) Élaboration de directives, de normes et de méthodes pour l'établissement et l'étude de statistiques pertinentes à l'égard du genre, dans l'optique conjointe de favoriser la production d'informations statistiques tenant compte de la problématique femmes-hommes dans différents domaines, d'améliorer la qualité des données produites et de faciliter les comparaisons internationales ;
- b) Assistance technique pour la production, la mise à disposition, l'accessibilité, l'analyse et l'utilisation de statistiques différenciées selon le sexe ;
- c) Utilisation de moyens électroniques pour la diffusion, la mise à disposition, l'accessibilité, l'utilisation et, par-dessus tout, la compréhension des statistiques différenciées selon le sexe par les différents utilisateurs ;
- d) Promotion de la collaboration interinstitutions sur les statistiques différenciées selon le sexe à différents niveaux ;
- e) Communication sur l'égalité entre les sexes et l'importance d'une perspective de genre, tant au niveau institutionnel qu'auprès du grand public ;
- f) Suivi et coopération concernant les politiques, les initiatives et les décisions prises en tenant compte d'une perspective de genre.

F. Recommandations

97. Si les sections précédentes montrent que des progrès ont été faits et que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a donné un nouvel élan bien nécessaire à l'établissement et à la promotion de statistiques différenciées selon le sexe, il reste encore des lacunes à combler et des améliorations à apporter. Compte tenu des

⁵⁰ Disponible à l'adresse : <https://www.tellmaps.com/sdg4/#!/topic/TARGETS?lang=fr>.

⁵¹ Disponible à l'adresse : <https://tellmaps.com/uis/gender/#!/tellmap/-1195952519?lang=fr>.

activités décrites plus haut, il apparaît que les futures activités à entreprendre par la communauté internationale des spécialistes des statistiques différenciées selon le sexe devraient porter sur les points suivants :

- a) Poursuivre le travail méthodologique engagé concernant la mesure du pouvoir et de la prise de décisions au sein des ménages ;
- b) Examiner les indicateurs des ODD relatifs à la problématique femmes-hommes actuellement classés au niveau international dans la catégorie III, dans le but d'élaborer des méthodes qui permettent de les faire passer dans la catégorie II ou I ;
- c) Obtenir des informations plus détaillées sur les capacités des pays de produire et de mettre à disposition des indicateurs sur l'objectif 5 et sur les autres indicateurs des ODD tenant compte de la dimension femmes-hommes ;
- d) Prendre des mesures pour renforcer la perspective de genre dans les systèmes d'information et les capacités statistiques des offices nationaux de statistique, y compris dans les activités de diffusion et de communication en général ;
- e) Dans le même ordre d'idées, favoriser plus spécialement l'amélioration de la diffusion et de la communication des statistiques différenciées selon le sexe de manière à rendre ces données accessibles à toutes les catégories d'utilisateurs, y compris les décideurs politiques et le grand public, en leur donnant les moyens de les utiliser et de les interpréter ;
- f) S'efforcer d'appliquer une perspective de genre à de nouveaux sujets de statistique, y compris hors du cadre des ODD. Il importe par exemple d'envisager de traiter des questions telles que l'identité de genre et d'examiner les comportements liés au genre et leur incidence, puisqu'ils représentent un aspect subtil mais omniprésent de l'inégalité entre les sexes ;
- g) Promouvoir l'utilisation des registres administratifs pour produire des statistiques différenciées selon les sexes.

III. Débat et décisions du Bureau de la Conférence

A. Débat sur l'examen approfondi

98. Le texte ci-dessous est la traduction d'un extrait du rapport du Bureau de la Conférence sur sa réunion des 10 et 11 octobre 2017 (ECE/CES/BUR/2017/OCT/23) :

- a) « Les statistiques différenciées selon le sexe restent d'un grand intérêt pour les pays. Pour étudier ce sujet complexe, il faut des partenariats forts étant donné la nature transversale de cette problématique et la diversité des sujets couverts ;
- b) Le caractère mouvant et souvent politiquement sensible de la question du genre et de l'identité de genre dans le débat public peut conduire à des injonctions contradictoires : d'une part produire davantage de données ventilées par sexe, d'autre part éviter complètement les questions de sexe et de genre ;
- c) Les principales priorités thématiques mises en avant dans le document relatif à l'examen approfondi, à savoir les enquêtes sur les budgets-temps, le travail non rémunéré et la violence à l'égard des femmes, ont reçu un fort soutien ;
- d) L'utilisation de nouvelles sources de données et de nouvelles technologies, notamment pour les enquêtes sur les budgets-temps et pour les enquêtes sur le budget des ménages, devrait figurer parmi les priorités non thématiques ;
- e) Il faudrait veiller à souligner la valeur des enquêtes sur les budgets-temps, l'intérêt de normaliser et d'harmoniser ces enquêtes entre les pays, et les possibilités offertes par les outils et techniques modernes pour alléger la charge de travail et réduire les coûts. Il serait utile d'étudier les raisons des réticences des offices nationaux de statistique à inclure les enquêtes sur les budgets-temps dans leur portefeuille d'activités, ainsi que les moyens de surmonter ces réticences ;

f) Les travaux futurs devront s'appuyer sur les travaux déjà menés par la CEE et d'autres organisations dans le domaine des enquêtes sur les budgets-temps. Ils devront être coordonnés avec les travaux actuels de la Division de statistique de l'ONU, d'ONU-Femmes et du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe pour éviter les redondances ;

g) L'OCDE, Eurostat et le FMI fourniront de plus amples informations pour la section du rapport relative aux activités des organisations internationales en matière de statistiques différenciées selon le sexe. ».

99. Il a été décidé que le Mexique, avec l'aide de la CEE, intégrerait les contributions supplémentaires des organisations internationales au document, lequel serait communiqué au Groupe directeur des statistiques différenciées selon le sexe et aux participants de la Réunion de travail de la CEE sur les statistiques différenciées selon le sexe prévue en novembre, afin qu'ils proposent des sujets d'étude dans les domaines prioritaires définis d'un commun accord.

B. Résultats et suivi

100. Les débats du Bureau de la Conférence, du Groupe directeur des statistiques différenciées selon le sexe et des participants à la Réunion de travail sur les statistiques différenciées selon le sexe de 2017⁵² ont abouti aux conclusions suivantes :

a) L'élan et l'attention découlant du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont appréciables, mais il faut prendre garde à ne pas réduire les statistiques différenciées selon le sexe aux seuls indicateurs retenus dans le cadre des ODD ;

b) Une grande part du travail de développement méthodologique et conceptuel relatif aux indicateurs qui entrent dans le champ de l'ODD 5 est efficacement menée sous l'égide des entités responsables et d'autres organisations. Le développement méthodologique des enquêtes sur les budgets-temps est réalisé à la fois par Eurostat et par la Division de statistique de l'ONU ;

c) Le domaine qui nécessite le plus d'attention et de progrès de la part de la communauté internationale est celui de la communication et, de manière connexe, de l'utilisation et de l'interprétation des statistiques différenciées selon le sexe. La Réunion de travail sur les statistiques différenciées selon le sexe a insisté sur la possibilité qu'un cercle vertueux s'installe entre la démonstration de l'utilité de ces statistiques pour l'élaboration ou l'évaluation des politiques et le soutien apporté à l'amélioration de la collecte des données et de la production de statistiques. Autrement dit, les offices nationaux de statistique sont plus susceptibles d'entreprendre les enquêtes difficiles et coûteuses nécessaires à la production de statistiques différenciées selon le sexe détaillées s'ils ont la preuve de leur valeur pour les utilisateurs. Pour ce faire, les résultats statistiques doivent être clairs, compréhensibles et facilement exploitables par les utilisateurs ;

d) La production de statistiques se heurte à des difficultés considérables qui tiennent au caractère varié, dynamique et souvent chargé en émotion du débat politique et public sur les questions de genre, y compris sur l'identité de genre.

101. À la lumière de ces conclusions, le Bureau de la Conférence, à sa réunion de février 2018, a convenu de poursuivre les travaux dans les domaines ci-après :

a) Établissement d'une nouvelle équipe de travail sur la communication relative aux statistiques différenciées selon le sexe, supervisée par le Groupe directeur des statistiques différenciées selon le sexe ;

b) Examen approfondi sur la mesure de l'identité de genre, dirigé conjointement par le Canada et le Royaume-Uni, pour présentation au Bureau en février 2019.

⁵² Rapport de la Réunion de travail : ECE/CES/GE.30/2017/2.

Annexe

Classification par catégorie des indicateurs mondiaux concernant les ODD relatifs à l'objectif 5 (telles qu'en décembre 2017)⁵³

<i>Cible</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Catégorie initialement proposée (par le secrétariat)</i>	<i>Entité(s) responsable(s) proposée(s)</i>	<i>Entité(s) partenaire(s)</i>	<i>Nouvelle catégorie proposée (par les membres du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD)</i>	<i>Notes (notamment le moment de l'examen et l'explication du changement de catégorie)</i>
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	Catégorie III	ONU-Femmes, Banque mondiale, Centre de développement de l'OCDE	HCDH	Catégorie III	
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des douze mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge	Catégorie II	UNICEF, ONU-Femmes, FNUAP, OMS, ONUDC	Division de statistique de l'ONU, PNUD	Catégorie II	
	5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des douze mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits	Catégorie II	UNICEF, ONU-Femmes, FNUAP, OMS, ONUDC	Division de statistique de l'ONU, PNUD	Catégorie II	

⁵³ Source : https://unstats.un.org/sdgs/files/Tier%20Classification%20of%20SDG%20Indicators_15%20Dec%202017_web%20final.xlsx.

<i>Cible</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Catégorie initialement proposée (par le secrétariat)</i>	<i>Entité(s) responsable(s) proposée(s)</i>	<i>Entité(s) partenaire(s)</i>	<i>Nouvelle catégorie proposée (par les membres du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD)</i>	<i>Notes (notamment le moment de l'examen et l'explication du changement de catégorie)</i>
5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans	Catégorie I	UNICEF	OMS, FNUAP, ONU-Femmes, Division de la population de la DAES	Catégorie II	3 ^e réunion du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD : couverture des données insuffisante (classement en catégorie II)
	5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge	Catégorie I	UNICEF	FNUAP, OMS	Catégorie II	3 ^e réunion du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD : couverture des données insuffisante (classement en catégorie II)
5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national	5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence	Catégorie II	Division de statistique de l'ONU, ONU-Femmes		Catégorie II	

<i>Cible</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Catégorie initialement proposée (par le secrétariat)</i>	<i>Entité(s) responsable(s) proposée(s)</i>	<i>Entité(s) partenaire(s)</i>	<i>Nouvelle catégorie proposée (par les membres du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD)</i>	<i>Notes (notamment le moment de l'examen et l'explication du changement de catégorie)</i>
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales	Catégorie I/III	UIP, ONU-Femmes	Banque mondiale	Catégorie I a)/ Catégorie II b)	Examen à la 6 ^e réunion du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD (partie b) classée en catégorie II)
	5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction	Catégorie I	OIT		Catégorie I	
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi	5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative	Catégorie III	FNUAP	ONU-Femmes	Catégorie II	3 ^e réunion du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD : Existence d'une méthode établie concernant l'indicateur (classement en catégorie II)
	5.6.2 Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine	Catégorie III	FNUAP	ONU-Femmes, Division de la population de la DAES, OMS	Catégorie III	

<i>Cible</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Catégorie initialement proposée (par le secrétariat)</i>	<i>Entité(s) responsable(s) proposée(s)</i>	<i>Entité(s) partenaire(s)</i>	<i>Nouvelle catégorie proposée (par les membres du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD)</i>	<i>Notes (notamment le moment de l'examen et l'explication du changement de catégorie)</i>
						reconnue internationalement et normes à élaborer (indicateur au stade pilote du développement méthodologique) (classement en catégorie III)
5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne	5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit	Catégorie III	FAO	ONU-Femmes, Division de statistique de l'ONU, PNUE, Banque mondiale, ONU-Habitat	Catégorie II	À accélérer ; Examen à la 5 ^e réunion du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD (classement en catégorie II)
	5.a.2 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres	Catégorie III	FAO	Banque mondiale, ONU-Femmes	Catégorie II	Examen à la 6 ^e réunion du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD (classement en catégorie II)

<i>Cible</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Catégorie initialement proposée (par le secrétariat)</i>	<i>Entité(s) responsable(s) proposée(s)</i>	<i>Entité(s) partenaire(s)</i>	<i>Nouvelle catégorie proposée (par les membres du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD)</i>	<i>Notes (notamment le moment de l'examen et l'explication du changement de catégorie)</i>
5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe	Catégorie II	UIT		Catégorie I	3 ^e réunion du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD : large couverture de données au niveau mondial pour cet indicateur (classement en catégorie I)
5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent	5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	Catégorie III	ONU-Femmes, OCDE		Catégorie II	Examen à la 6 ^e réunion du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD (classement en catégorie II)